

«rie» désigne un prestataire qui, sous réserve des paragraphes 17(3) et (4), a exercé un emploi assurable pendant au moins quatorze semaines et moins de vingt semai-».

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur l'Orateur, cette motion se rapporte à la première partie du bill qui vise à modifier la période s'appliquant dans le cas des prestataires de la deuxième catégorie. Nous sommes opposés à cette idée de porter cette période de 8 à 14 semaines sur une période de trois ans. Les députés ont tendance à oublier qu'après trois ans la période sera de 14 semaines d'emploi assuré. Nous, du NPD, ne voulons pas que soit modifiée la période consentie aux prestataires de la deuxième catégorie.

Je suis ici depuis bien peu de temps en comparaison d'autres députés qui s'intéressent de près à la loi de l'assurance-chômage depuis qu'elle a été adoptée pour la première fois en 1971. Donc, bien que je ne sois ici que depuis une période plutôt brève, je dois quand même exprimer ce qui me préoccupe.

Ces préoccupations se sont concrétisées par la façon dont on applique la loi sur l'assurance-chômage et la façon dont on se sert des chômeurs canadiens pour en faire des boucs émissaires qui canalisent le mécontentement du public à l'égard d'un gouvernement qui se désintéresse du problème du chômage. Il faut un bouc émissaire pour le chômage tout comme il en faut un pour détourner l'attention de l'inflation. On a prétexté les hausses de salaires pour expliquer l'inflation. Le gouvernement qui excelle à créer des boucs émissaires de temps à autre, à agiter des spectres aux yeux du peuple canadien pour lui porter secours ensuite, pour le sauver de l'inflation et, sous ce prétexte, établir un programme anti-inflation. C'est ainsi que j'ai vu ceux qui ont eu la malchance de tomber en chômage et il y en a plus d'un million dans notre pays.

Dernièrement, le ministre d'État chargé de la Santé et du Sport amateur (M^{me} Campagnolo) a déclaré que «les gens deviennent blasés». Les ministres parcourent le pays et proclament qu'il faut s'attendre à une aggravation du chômage et à la hausse du prix des aliments. L'idée est d'habituer les gens à accepter comme inévitables le chômage et les prix élevés des aliments.

Durant mon bref séjour à la Chambre, j'ai été témoin des modifications apportées à la loi sur l'assurance-chômage. J'ai vu les changements apportés il y a à peu près un an par le bill C-69. J'ai constaté comment l'ancien ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, maintenant président du Conseil du Trésor (M. Andras), soutenait la période de huit semaines, période de deuxième catégorie, à ce moment-là. Il répétait sans cesse: «C'est une diversion que l'opposition officielle, le parti conservateur, par la voix du député de Hamilton-Ouest, essaie sans cesse d'imposer au comité. Ce qu'il faut, c'est renforcer la période de référence de huit semaines, la porter à 12 ou peut-être à 20». Ils étaient nombreux à ma droite à proposer de la porter à 20 semaines, au cours desquelles aucune prestation de chômage ne serait versée. J'ai vu l'ancien ministre de la Main-d'œuvre soutenir cette idée et cela me fit soupçonner, et j'en ai eu confirmation par la suite bien que je n'aie pas de

Emploi et immigration

preuve concrète, qu'il doit y avoir deux groupes de bureaucraties qui se disputent le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Cullen), l'un prétendant qu'il faut renforcer la loi et l'autre disant ceci: «Voyez, c'est un faux problème; le problème ne vient pas de la période de deuxième catégorie».

J'ai écouté en 1975 l'apologie de la période de deuxième catégorie de huit semaines. Je l'ai entendue à nouveau en 1974, alors que le comité étudiait les crédits. J'ai vu comment l'ancien ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration rejetait les suggestions de députés conservateurs membres du comité qui préconisaient à ce moment-là d'allonger la période. Monsieur l'Orateur, ce n'est pas tous les jours que je rencontre les représentants de l'Association canadienne des sociétés minières. Cependant, c'est un groupe de sociétés qui doivent tenir à maximiser leurs bénéfices et à minimiser leurs frais. Je relève cette déclaration dans le mémoire qu'elles ont présenté à propos du bill C-27. Voici ce qu'elles disent à la page 5:

L'Association condamne les abus que certains prestataires ont fait de la période de référence de huit semaines. Elle sait également que cette période est plus brève que dans les autres pays, tandis que le niveau maximum des prestations et leur durée sont supérieurs.

● (1210)

Puis vient cette déclaration importante.

Néanmoins, avec près d'un million de chômeurs et des prévisions, y compris celles du gouvernement et de ses organismes, indiquant que la situation pourrait s'aggraver, le moment est très mal choisi à tous points de vue pour prolonger la période de référence.

Personne ne pourrait accuser cette association d'être gauchiste. Personne ne pourrait l'accuser de vouloir protéger les tire-au-flanc ou d'inciter les travailleurs à la paresse. Nous avons également découvert que le ministre de la Main-d'œuvre avait fait certaines prévisions au sujet du taux de chômage et du nombre de chômeurs d'ici quelques années. Lorsque nous avons demandé ces renseignements au comité, on nous a répondu—et peut-être pour de bonnes raisons—«nous ne pouvons pas vous le dire car cela pourrait être mal interprété; nous ne pouvons pas vous donner les chiffres, car cela pourrait causer toutes sortes de problèmes.»

Le chômage est certainement très grave à l'heure actuelle. Des gens bien plus qualifiés que moi prévoient que la tendance se poursuivra sans doute jusqu'au début des années 80. Le gouvernement apporte à la loi sur l'assurance-chômage des changements qui causeront des problèmes. Les premières modifications concernaient la période de référence minimum de huit à douze semaines et la période de référence maximum de vingt semaines. Si ces changements ont été si bien pensés, pourquoi le gouvernement propose-t-il maintenant une formule régionale pour la période de référence minimum?

En fait, le gouvernement répondait aux pressions politiques des députés de l'arrière-ban. Les libéraux de l'arrière-ban des provinces de l'Atlantique ont en effet exercé des pressions sur le ministre en disant qu'ils bloqueraient le bill ou voteraient contre s'il ne revenait pas sur sa décision. L'opposition officielle était également partagée. Il y avait un bon nombre de conservateurs de l'Est, même si nous n'en avons pas vu beaucoup au comité.